

Délibération DEL-CC-2026-203

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 JUIN 2026

A BRESSUIRE Saint-Porchaire, Pôle Environnement, rue Lavoisier

Le seize juin deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pascal LAGOGÉE, Vice-Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (61) :** Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Jean-Baptiste FORTIN, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Bérangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Laurent GOBIN, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Dominique MALLAISE, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Nathalie MOREAU, Annie MORIN, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Anne-Marie POITOU, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU.

**Pouvoirs (11) :** Chantal APPARAILLY pouvoir à Marie-Line BOTTON, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Maryline GABORIEAU, Sandra CAILTON pouvoir à Pierre BUREAU, Pascale FERCHAUD pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX, Virginie GIL pouvoir à Jean-François PAULET, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Benjamin HUVELIN pouvoir à Sylvie BAZANTAY, Jean-François MOREAU pouvoir à Yannick CHARRIER, Karine PIED pouvoir à Damien SIMONNEAU, Cédric VION pouvoir à Jean-Pierre BODIN.

**Absents (14) :** Emmanuelle MENARD, Philippe BARON, Chantal APPARAILLY, Rodolphe ROUE, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Pascale FERCHAUD, Virginie GIL, Aurélie GREGOIRE, Benjamin HUVELIN, Jean-François MOREAU, Karine PIED, Cédric VION.

**Date de convocation :** 10-06-2026

**Secrétaire de séance :** Jérôme BARON.

## FINANCES

### **Budget Annexe Gestion des Déchets : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 et affectation des résultats définitifs**

Vu l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte financier unique, un(e) président(e) de séance (autre que la présidente de l'EPCI) est élu(e) par le conseil communautaire.

M. Pacal LAGOGUÉE est élu président de séance.

Le compte financier unique de l'exercice 2025 a été arrêté au 31/12/2025.

Il est présenté selon la nomenclature M4.

Les résultats de l'exercice sont en concordance à ceux arrêtés par le comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte financier unique 2025 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

| GESTION DES DECHETS-CA2B | RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024 (1) | PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025 (2) | RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (3) | TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE | RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025 (5=1-2+3+4) |
|--------------------------|--|--|---------------------------------|--|--|
| Investissement           | 164 252,29   | 0,00   | -41 625,76                      | 0,00   | 122 626,53   |
| Fonctionnement           | 241,56   | 0,00   | -241,56                         | 0,00   | 0,00   |
| <b>TOTAL</b>             | <b>164 493,85</b>  | <b>0,00</b>  | <b>-41 867,32</b>               | <b>0,00</b>  | <b>122 626,53</b>                                  |

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

| AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS 2025 |   |            |
|---|---|------------|
| Fonctionnement                            | Résultat de fonctionnement exercice 2025  | -241,56    |
|   | Excédent ou déficit antérieur reporté   | 241,56     |
|   | Excédent ou déficit cumulé  | 0,00       |
| Investissement                            | Résultat d'investissement exercice 2025   | -41 625,76 |
|   | Excédent ou déficit antérieur reporté   | 164 252,29 |
|   | Excédent ou déficit cumulé  | 122 626,53 |
| RAR                                       | RAR dépenses  | 0,00       |
|   | RAR recettes  | 0,00       |
|   | Solde des RAR   | 0,00       |
|   | Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)                                | 122 626,53 |
| Affectation                               | <b>Reprise du résultat en Investissement au R/001</b>                                       | 122 626,53 |
|   | <b>Affectation au R/1068 :</b><br>Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus) | 0,00       |
|   | <b>Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002</b>                                       | 0,00       |

Ces montants seront repris au BP 2026 dans le budget Annexe à autonomie financière Collecte et Traitement des Déchets.

Madame la Présidente assiste au débat puis se retire au moment du vote.

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte financier unique tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2025 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat 2025 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente  
de la Communauté d'Agglomération  
du Bocage Bressuirais,  
Emmanuelle MENARD,

Transmis en préfecture le **22 JUIN 2026**

Notifié ou publié le **22 JUIN 2026**

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

